

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2020/0119)

Le terrain concerné est situé rue de la Limite 2 à 1341 Céroux-Mousty, et cadastré 01 D 47 W, 01 D 47 X.

Le projet consiste en la transformation et l'extension d'un bâtiment à usage de cabinets d'orthodontie, et présente les caractéristiques suivantes :

- Démolition des annexes existantes latérales,
- Reconstruction d'un nouveau volume latéral de gabarit « rez + toiture » articulé à la bâtisse existante au moyen d'un volume de liaison de gabarit « rez + toiture plate »,
- Traitement des façades en crépi sur isolant : teinte gris clair pour la bâtisse existante ; gris moyen pour l'extension ; bardage bois pour le volume d'articulation,
- Création d'une baie verticale en façade avant de la bâtisse existante,
- Zone de parking aménagée sur la parcelle : 4 emplacements « voitures » pour le personnel, 3 emplacements « voitures » pour la patientèle, un parking vélos.

La demande est soumise aux présentes mesures de publicité conformément à l'article D.IV.40 3° du CoDT du fait que le projet implique les écarts suivants au Règlement communal d'urbanisme devenu Guide communal d'urbanisme (aire 1.7) en ce qui concerne :

- **Implantation de nouveaux volumes secondaires latéralement au volume principal,**
- **Profondeur du volume secondaire supérieure à 6 mètres (8.40 m),**
- **Toiture plate du volume secondaire d'articulation visible du domaine public aménagée en revêtement de type terrasse en bois sur plus de 50 % de la superficie totale du toit plat.**

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00.**

Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be. **Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail, par le service urbanisme :**

Du 23/09/2020 au 07/10/2020

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/09/2020 au 07/10/2020 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 16/09/2020.

